



Projet Pédagogique

2024 - 2025



Centre de loisirs « Les mésanges »

Mairie d'Echenevex
267 Rue François Estier

01 170 Echenevex

04 50 20 44 33

centreloisirs@echenevex.fr



Sommaire

Préambule	p 3
Introduction	P 3
I Descriptif de l'accueil	P 3
II Public ciblé	P 4
III Coordonnées de l'organisateur	P 4
IV Dates et horaires d'ouverture	P 5
V Orientations pédagogiques des activités	P 5
VI Eléments constituant les différents projets	P 7
VII Les différents fonctionnements des temps d'accueil	P 9
VII Moyens mis en œuvre pour l'organisation de l'accueil	P 15
Conclusion	P 17

Préambule

Le projet pédagogique vise à tracer pour les membres de l'équipe, l'ensemble des objectifs, des repères à partir desquels chacun articulera ses propres projets d'activités.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Introduction

L'accueil des enfants en Accueil de Loisirs Périscolaires (Tous les jours de la semaine hors vacances scolaires), répond non seulement à un **besoin de garde** mais aussi à un **désir de découverte** (pratiques variées, créativité, environnement,...), de **socialisation** (vie collective, tolérance, responsabilisation). Ces points contribueront à son **épanouissement** dans un **cadre ludique adapté, sécurisé et sécurisant**.

Le mineur est pour toute l'équipe au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire, à se repérer et à grandir. L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de la vie du mineur, famille, intervenants extérieurs...

I Descriptif de l'accueil

L'accueil de loisirs sans hébergement est organisé par la Mairie d'Echenevex. Il s'agit donc d'une structure municipale. Le centre de loisirs est un lieu de jeux, de détente et d'épanouissement dans le respect du développement individuel de chaque enfant. Il regroupe les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire.

II Public ciblé

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans. De la Petite Section au CM2.

L'accueil de loisirs possède deux agréments annuels :

- Convention Plan Educatif de Territoire PEDT/PM avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain DSDEN et la CAF.
- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain.

L'accueil de loisirs s'intègre dans le Projet Educatif de Territoire de la ville d'Echenevex.

III Coordonnées de l'organisateur

**Mairie d'Echenevex
267 rue François Estier
01170 Echenevex**

IV Dates et horaires d'ouverture

- Péri-scolaire
 - Le matin de 7h30 à 8h30
 - Le soir de 16h30 à 18h30

- Le mercredi sous trois possibilités
 - Le mercredi à la journée de 8h30 à 18h30
 - Le mercredi matin avec repas de 8h30 à 13h
 - L'après-midi avec repas de 12h à 18h30

- L'extrascolaire (inscription journée uniquement)
 - Les vacances scolaires de 8.30 à 18.30

Le centre de loisirs est ouvert durant toutes les vacances scolaires hormis celle de Noël et les deux derniers jours de fin août pour permettre au centre de loisirs de préparer la rentrée scolaire.

V Orientations pédagogiques des activités

L'accueil de loisirs propose des activités manuelles, d'expression, sportives, culturelles dans un esprit ludique et éducatif. Les activités se déroulent dans le respect de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Elles ont lieu pendant le temps méridien, le péri-scolaire soir, ainsi que le mercredi et les vacances scolaires.

Les propositions d'activités dépendent de plusieurs facteurs :

- D'un constat fait par l'équipe d'animation pour répondre aux besoins des enfants dans le respect des caractéristiques et capacités de chacun.
- Les conditions météorologiques
- Les opportunités locales
- Le respect des orientations pédagogiques du centre de loisirs
- Connaître les aspirations, les attentes des enfants et les besoins exprimés par les familles.

VI Éléments constituant les différents projets

1.) Rappel des principaux éléments du projet éducatif

Les objectifs de l'organisateur pour l'année 2022-2023 sont les suivants :

→Créer du lien et de la participation entre les habitants en utilisant les ressources locales et favorisant les liens intergénérationnels.

→Découverte et préservation de notre environnement.

→Former les citoyens de demain (enfants acteurs, développer la curiosité, la créativité et le dépassement de soi)

2.) Rappel des engagements de la mairie dans le cadre de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (CAF) et du PEDT/PM

- La lutte contre la pauvreté des enfants
- De favoriser l'accueil des enfants et des familles en situation de fragilité sociale et économique ainsi que l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Une ouverture et un accès à tous visant la mixité sociale
- Une tarification modulée en fonction des ressources des familles
- Une implantation territoriale du service en adéquation avec les besoins des familles
- Le principe de neutralité philosophique, syndicale, politique ainsi que religieuse
- La prise en compte de la place des familles et leurs intégrations dans le schéma de communication
- Des activités diversifiées excluant les cours et apprentissages particuliers

3.) Interventions éducatives du directeur et son équipe

L'accueil de loisirs est un lieu de transmission de valeurs éducatives ayant trait à la vie en collectivité et répondant aux principes fondateurs d'éducation populaire (respect, tolérance, initiative, citoyenneté...).

Organisé sur le temps libre des enfants, l'accueil de loisirs est dédié aux activités ludiques, au plaisir d'être ensemble, à l'enrichissement de soi par et avec les autres. « Apprendre de tous par tous ».

L'équipe d'animation **s'engage en priorité à assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants** (par le respect de la réglementation spécifique et des rythmes chrono biologiques).

Sa deuxième mission sera de **favoriser l'épanouissement et le développement personnel des enfants et des jeunes** (en proposant des activités ludiques intégrant une dimension éducative et répondant aux objectifs pédagogiques du présent projet).

Les objectifs pédagogiques proposés par l'équipe sont les suivants :

Favoriser l'envie de découvrir chez l'enfant	• Durant les deux semaines de vacances l'équipe d'animation a pour but de faire découvrir de façon ludique et éducative de nouvelles activités avec parfois des intervenants, mais également de leur faire découvrir de nouveaux lieux.
Respect de soi de l'autre et de son environnement	• L'enfant a besoin d'être reconnu, une personne à part entière qui a le droit au respect. Il doit respecter le centre de loisirs c'est à dire les locaux le matériel ainsi que le mobilier, il a pour devoir de ranger et nettoyer le matériel utiliser après chaque activité. Il doit aussi respecter ses camarades et les agents du centre : (animateurs, direction, personnels de cantines).
Responsabilisation et favoriser l'autonomie de l'enfant	• Les enfants sont responsable de leur tables le midi : débarassage du gouter. Les enfants sont aussi acteurs de leur "activités" lors des temps libres. Il sont également responsable du rangement après chaque activités et temps libre.

VII Les différents fonctionnements des temps d'accueil

1 L'extrascolaire

A) Les groupes

Les enfants sont regroupés en fonction de leurs années de naissance, afin de permettre le respect de leurs caractéristiques, besoins et capacités.

L'équipe d'animation sera répartie sur les tranches d'âges suivantes :

- 3-5 ans
- 6-12 ans

Elle sera responsable de l'élaboration, de la mise en place du contenu pédagogique et de la planification des activités qu'elle proposera aux enfants.

B) Les activités

Les activités se déclinent en trois catégories :

a.) Les activités proposées et encadrées par les animateurs :

Ce sont les activités préparées en amont et proposées dans un planning global.

4 axes seront privilégiés :

- **Activités d'expression** (chant/ théâtre/ expression corporelle)
- **Sport ou jeux sportifs** (jeux d'opposition, sports collectifs, sports de raquettes ...)
- **Activités manuelles et créatives** (objets de décoration, peinture, dessin, scrapbooking...)
- **Jeux de réflexion**

b.) Les activités libres (« temps choisis » ou « non contraints »)

L'animateur a ici un rôle différent : il n'intervient pas directement dans l'activité, mais propose un cadre et donne à jouer. Il répond à la sollicitation des enfants. Il s'agit donc de mettre à disposition des espaces d'activités en autonomie, sous la surveillance de l'adulte.

- **Activité ludothèque** (mise à disposition de jeux de société et explication éventuelle des règles)
- **Activité bibliothèque** (mise à disposition d'ouvrages, de bandes dessinées, de contes)
- **Activités extérieures** (zones de jeu...)

A chacun son rythme : les activités dites « libres » sont positionnées à l'articulation des moments clés de la journée (accueil, en amont et en aval des repas, goûter) comme autant de pauses ou chacun pourra vivre à son rythme.

c.) Les sorties

Culturelles, sportives ou familiales, les sorties permettent aux enfants de s'extraire du cadre habituel du centre de loisirs et donc de changer d'environnement.

L'enjeu de ces sorties est de proposer des activités nouvelles, exceptionnelles ou événementielles.

Les sorties seront organisées et encadrées par les animateurs, en grand groupe ou en groupes restreints.

Un planning sera établi et communiqué aux familles par mail, site internet de la commune et portail citoyen.

C) Une journée type vacances

Horaire	3-5 ans	6-12 ans
8h30 / 9H30	Accueil échelonnée/ jeu libre	Accueil échelonnée/ jeu libre
9H30 / 11h30	Activités	Activités
11h30 / 12H00	Temps libre	Temps libre
12h00 / 13h00	Repas	Repas
13h00/13h30	Sieste/temps calme	Jeux extérieurs
13h00 / 14H00	Sieste/temps calme	Temps calme
14h00 / 15H00	Sieste / Activités	Activités
15H00 /16H30	Activités	Activités
16H30 / 17H00	Goûter	Goûter
17h00 / 18H30	Jeu libre /départ échelonné	Jeu libre /départ échelonné

D) Les séjours de vacances

Depuis quelques années, le centre de loisirs organise des mini-camps pendant les vacances d'hiver ou d'été.

Le mini-camp tient une place importante car il permet à un grand nombre d'enfants de vivre un départ en vacances hors du domicile familial. Même si le séjour est de courte durée c'est une possibilité pour les enfants de partir en séjour collectif et une occasion d'aller vivre de nouvelles expériences avec d'autres copains.

2 Le périscolaire

1. Les groupes d'enfants

Le nombre d'enfants est en augmentation constante par rapport à la rentrée 2023-2024. L'accueil du matin se déroule uniquement dans les locaux du centre de loisirs de 7h30 à 8h30. Les enfants sont ensuite amenés dans les locaux de l'école.

L'accueil du soir se déroule dans des lieux différents de 16h30 à 18h30 afin de respecter le nombre d'enfants à ne pas dépasser. Nous les avons regroupés selon les critères suivants :

- Les maternelles Petite Section et Moyenne Section sont accueillies dans la salle de motricité de l'école, c'est un lieu où nous avons des tables, chaises et matériels de jeux adaptés à cette tranche d'âge.
- Les enfants de Grande Section/CP sont accueillis dans l'école élémentaire dans des salles adaptées.
- Les élémentaires sont accueillis dans le centre de loisirs.

A 18h00, tous les groupes se rassemblent au le centre de loisirs. Le nombre d'enfants a déjà diminué ce qui permet de faire un départ échelonné pour les animateurs. Nous tenons toujours compte du taux d'encadrements.

Chaque animateur a un groupe sous sa responsabilité pendant une certaine période bien définie. Sur l'année scolaire, Nous faisons tourner l'équipe d'animation sur les différentes tranches d'âge à chaque trimestre. Ce choix a été pris afin de créer

un climat sécurisant pour l'enfant avec des points de repères, des habitudes mais aussi de renforcer les liens avec l'équipe enseignante et de rendre le travail de l'animateur plus stable.

Les enfants sont récupérés dans les classes ou les couloirs par les animateurs qui les emmènent ensuite dans les lieux d'accueils. La récupération des enfants en maternelle doit se faire dans le respect des règles de l'école que l'équipe enseignante a fixé.

Ils sont récupérés par la suite par les parents directement dans le lieu d'accueil à partir de 17h. **Les parents ont l'obligation d'émarger et de noter l'horaire pour tous les temps d'accueil à l'arrivée et au départ de l'enfant.**

2. Les activités

L'équipe d'animation propose un planning d'activités (jeux, manuels, sportifs.), l'enfant a le choix de participer ou non à l'activité proposée. Nous mettons ensuite à disposition des espaces d'activités en autonomie, sous la surveillance de l'adulte.

- **Activité ludothèque** (mise à disposition de jeux de société et explication éventuelle des règles)
- **Activité bibliothèque** (mise à disposition d'ouvrages, de bandes dessinées, de contes)
- **Activités jeux** (zones de jeux à l'extérieur, jeux de plateau à l'intérieur ...)

3. Communication avec les familles

Lorsque l'enfant part le soir, l'animateur doit être en mesure de :

- Pouvoir donner à la famille un maximum d'informations concernant la journée de l'enfant (école, cantine, centre de loisirs)

La communication avec les familles intervient par différents médias :

- Les mails
- Les panneaux d'affichage du centre de loisirs et de l'école
- Le portail citoyen permet de gérer les réservations et les annulations.
- Le site de mairie (plannings des vacances)

4. Les mercredis

Les familles ont trois possibilités d'inscription pour leurs enfants:

- Le mercredi journée
- Le mercredi matin avec repas
- Le mercredi après-midi avec repas

Depuis la rentrée 2018-2019, les TAP ont été arrêtés après décision municipale et le mercredi matin est devenu un temps périscolaire pour le centre de loisirs.

L'orientation qui a été choisie est de maintenir une qualité de prestation en sollicitant les compétences culturelles, artistiques, sportives et manuelles de l'équipe d'animation.

Les activités proposées feront l'objet d'un dossier qui déclinera le contenu de chaque séance (objectifs, consignes, matériel). L'animateur s'attachera à préciser la progression pédagogique ainsi que les compétences qu'il souhaite développer chez l'enfant. L'objectif est de proposer aux enfants et aux familles une prestation de qualité qui vise à élargir le champ de ses compétences culturelles, sportives, artistique, manuelles.

Exemple des activités proposées pendant l'année scolaire :

Activités sportives :

- Scratch Ball
- Dodgeball
- Course d'orientation
- Basket Ball
- Tennis

Activités manuelles :

- Art plastique
- Atelier Couture
- Scrapbooking
- Contes illustrés

Activités culinaires / Activités « jeux de rôle »...

VIII Moyens mis en œuvre pour l'organisation de l'accueil

1. Moyens matériels

- Les locaux (ils sont tous aux normes et déclarés à la DRAJES)
- Les services municipaux de la ville (service cantine /service technique)
- Le matériel pédagogique nécessaire aux activités

2. Moyens financiers

- Le budget alloué par la municipalité
- La Caisse d'Allocation Familiale
- La participation des familles (principe de barème tarifaire dégressif en fonction des revenus des familles)

3. Moyens humains

-Deux agents des services techniques sont détachées pour assurer le service cantine et l'entretien des locaux.

- L'équipe pédagogique est composée d'une directrice de centre de loisirs, d'un directeur adjoint, de 8 animateurs (temps périscolaire) et 10 animateurs sur le temps de cantine.

Cette équipe peut être renforcée ponctuellement par des intervenants encadrant des activités spécifiques, des vacataires ou saisonniers en cas de besoins temporaires.

Plusieurs statuts professionnels composent l'équipe :

- le personnel titulaire et contractuel de la fonction publique territoriale : il s'agit du personnel permanent.
- le personnel saisonnier (personnel d'appoint, sur une durée courte ou moyen terme).
- les vacataires (personnel d'appoint, sur du court terme).
- les stagiaires (découverte du métier, BAFA, BAFD et en formation qualifiante CPJEPS et BPJEPS).
- les intervenants, qui proposent un service ou un savoir-faire particulier

4. Le dossier administratif des enfants

Lors de l'inscription des enfants, les familles remplissent un dossier spécifiant :

- Les coordonnées des parents
- L'identité des personnes habilités à venir chercher leurs enfants
- La fiche sanitaire précise les allergies et régimes alimentaires, problèmes de santé, les traitements médicaux
- Pour les sorties en dehors du territoire Français (Suisse) nous demandons aux parents de fournir un imprimé d'autorisation de sortie de territoire et la copie de la carte d'identité des parents et de l'enfant.

Ce dossier est obligatoire pour le suivi des enfants par les animateurs. Lors des sorties chaque animateur constitue un dossier avec les fiches sanitaires des enfants présents pendant la sortie.

5. Les P.A.I

Les enfants présentant un P.A.I sont accueillis comme les autres enfants. Il y a deux types de P.A.I :

- P.A.I alimentaire
- P.A.I non alimentaire

Dans les deux cas de figure, la direction recense l'ensemble des P.A.I et crée un tableau récapitulatif :

- La photo de l'enfant
- La classe
- Le type d'allergie
- La conduite à tenir en cas d'incident

Ce tableau est affiché en cuisine ainsi que dans les salles utilisées par le centre de loisirs. Les animateurs ont été informés de tous les P.A.I présents sur la structure et ont un accès rapide au classeur et trousse de secours situés dans le bureau. Un suivi des dates de péremption des médicaments est effectué par la responsable des P.A.I. Chaque rentrée scolaire fait l'objet d'une réunion rassemblant les différents acteurs concernés par les P.A.I (directrice de l'école, les parents, la personne en direction responsable, la maîtresse).

P.A.I alimentaire

Les enfants présentant un P.A.I alimentaire sont accueillis comme les autres enfants. Ils doivent cependant apporter leur panier repas. Un tarif PAI panier repas est mis en place pour ces familles.

P.A.I non alimentaire

Les mêmes procédures sont appliquées. Les P.A.I se trouvent dans le même classeur que ceux alimentaires et les enfants figurent également sur le tableau récapitulatif.

Nous avons des allergies aux piqûres de moustiques, asthme. C'est un sujet qui est abordé en réunion pédagogique ou les animateurs peuvent poser leurs interrogations quant aux conduites à tenir en cas d'incident.

6. Réunions

Les réunions sont obligatoires, elles font parties INTEGRANTE du temps de travail.

Chaque lundi, une réunion d'équipe est organisée afin d'échanger selon les besoins du moment (informations semaine, bilan.). Cette réunion peut être un temps pour préparer, tester, créer, pratiquer ou réajuster une activité, suivie d'une réflexion ou d'un débat. C'est aussi l'occasion de faire le point sur le projet de fonctionnement, des difficultés rencontrées et les solutions applicables. Une planification (par groupe d'âge) sera effectuée afin de travailler sur la vie du groupe, les acquis des enfants et de réfléchir aux suites à donner, de faire le point sur les différentes étapes du projet pédagogique.

Le temps de préparation du lundi/mardi et jeudi est un moment où les animateurs constituent leurs dossiers pour les activités du mercredi/vacances/soirs. Il permet de faire les recherches nécessaires afin de démontrer une progression pédagogique et de finaliser le cycle des séances.

7. Sondage des enfants, parents, habitants, acteurs scolaires et associatifs

Une réflexion sera proposée afin d'une part d'analyser les moyens mis en œuvre qui concernent les activités ainsi que les différents temps d'accueils périscolaires et extrascolaires. D'autre part de connaître quelles sont les attentes et aspirations en terme d'activité de la part des enfants et des besoins exprimés par les familles.

Un questionnement des parents, des enseignants, des bénévoles, des agents territoriaux ainsi que des associations sportives et culturelles sera réalisé afin de connaître quelles sont ceux qui souhaitent participer de manière ponctuelle ou périodique aux actions qui peuvent-être mis en place par le centre de loisirs.

Cette consultation permettra ainsi de constituer le Comité de Pilotage du Projet Educatif du Territoire qui sera constitué :

- Coordonnateur du PEDT/PM
- Elu et adjoint chargé du dossier
- Directrice d'école (maternelle-élémentaire)
- Directeur de l'accueil de loisirs
- Animateurs
- Parents
- Représentants des associations et structures mobilisées
- Interlocuteurs DDCSPP
- Interlocuteurs DSDEN

Conclusion

L'Accueil de loisirs « Les Mésanges » doit être un lieu convivial et attractif pour les parents et les enfants dans lequel on prend plaisir à travailler et à venir s'amuser. Nous essaierons de proposer aux enfants un maximum d'opportunités de découvrir et de s'épanouir, grâce à l'accès privilégié aux activités. L'objectif de l'équipe d'animation est de proposer aux enfants et aux familles une prestation de qualité qui vise à élargir le champ de ses compétences culturelles, sportives, artistique et manuelles.

Cet objectif de qualité permettra de susciter l'intérêt des parents, l'assiduité des enfants, et renforcera les effectifs ainsi que l'implication de l'équipe pédagogique du centre de loisirs.

Les enfants ont le droit aux loisirs et aux vacances